

Paiement de dividendes

**SOCIÉTÉ DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
-SIPHAT-**

Siège social: Foundouk Choucha -2013 Ben Arous.

En application des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Juin 2011, la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie informe ses actionnaires que les dividendes à distribuer au titre de l'exercice **2010** seront mis en paiement à partir du **18 Juillet 2011** sur la base de **0,200** dinars par action, représentant **4%** de la valeur nominale fixée à **5** dinars.

L'encaissement de ces dividendes s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires de titres par le biais de la STICODEVAM conformément à son instruction N° 16.

Les dividendes revenant aux actionnaires non dépositaires seront réglés directement et sans frais par la SIPHAT.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.